

En 2023, les introductions en Bourse auront du mal à rythmer la place parisienne

Lionel Garnier 06/01/2023 L'AGEFI Quotidien / Edition de 7H

Après l'année record de 2021, les IPO ont marqué le pas en 2022. Si le millésime 2023 s'annonce pour l'heure plutôt terne, les recrues liées à la transition énergétiques continueront d'affluer.

Le printemps boursier des nouvelles cotations en Bourse à Paris, si prometteur en 2021, aura été bien éphémère. Après ce millésime 2021 record marqué par pas moins de 57 nouvelles recrues ou transferts sur la cote parisienne sous l'effet du rattrapage post-Covid, le millésime 2022 n'a clairement pas tenu ses promesses.

L'an dernier, seules 36 IPO ont été recensées en France selon le décompte réalisé par Allegra Finance, soit un plongeon de 37% en volume. Même si Euronext s'est distingué en Europe, *« inutile de tergiverser, c'est un marché pauvre »*, relève Yannick Petit, PDG d'Allegra Finance qui souligne toutefois qu'un tel *« volume reste toutefois supérieur de 22% à la moyenne des sept dernières années »*. Pis, *« les introductions par voie d'offre au public qui mesurent l'activité réelle du marché primaire n'ont représenté que 12 opérations en 2022 contre 33 en 2021 »*, poursuit-il.

Grise mine pour le marché réglementé

C'est bien l'une des tendances fortes de l'année. Non seulement la cote réglementée n'attire pas – avec seulement 5 recrues (16 en 2021 et même 22 en 2015) contre 31 pour Euronext Growth – mais elle continue de se vider, bien au-delà des respirations logiques que constituent les OPA et retraits de la cote pour des sociétés en Bourse.

2022 a ainsi vu s'opérer pas moins de 14 transferts entre le marché réglementé et Euronext Growth. Ce dernier, héritier d'Alternext, a vu son propre contingent gonflé par le transfert de trois sociétés depuis Euronext Access, l'ex-Marché libre. Outre le cas particulier du Spac Eureking qui s'est valorisé 150 millions d'euros, seules Aelis Farma (25,3 millions récoltés) et Lhyfe (118,3 millions) ont levé des fonds sur Euronext. Les deux autres entrées ont en revanche fait l'objet d'une cotation directe pour Euro Api, après sa partition de Sanofi, et Technicolor Creative Studios.

« Le marché réglementé a aujourd'hui des niveaux d'exigence qui ne sont pas du tout adaptés aux PME et ETI. Les impératifs de gouvernance, comme par exemple les différents comités, ou d'autres réglementations sont beaucoup trop lourds et gourmands en temps pour les équipes dirigeantes. D'autant qu'à capitalisation boursière égale, les volumes d'échange sont quasiment identiques entre Euronext Growth et Euronext, illustre Yannick Petit. Jusqu'à 100 millions d'euros levés, une PME n'a aucun problème pour trouver des fonds sur Euronext Growth qui a vampirisé le compartiment C d'Euronext ».

Des montants anémiés

Au-delà des volumes, la petite santé des IPO en France en 2022 se mesure surtout à l'aune des montants levés. A 487 millions d'euros seulement – dont 31% via la seule arrivée d'Eureking -, ils s'effondrent de 88%, bien loin des 4 milliards d'euros récoltés en 2021. Il s'agit du pire millésime depuis 2012 avec, à l'époque, 263 millions d'euros apportés par les investisseurs. En 2022, *«la moyenne des fonds levés par IPO s'établit à 16,1 millions d'euros contre une moyenne sur 7 ans de 15,2 millions »*, souligne Yannick Petit. De facto, la Bourse de Paris recrute des poids légers sans attirer de nouveaux poids lourds. L'an dernier, seules 8 des nouvelles arrivées affichaient une capitalisation au jour de l'introduction supérieure ou égale à 150 millions d'euros.

A ce stade, 2023 n'annonce pas franchement d'étincelles. L'antichambre des candidats à la cotation est loin de faire le plein, même si quelques noms - à l'image d'Evidian, détournement d'Atos, ou d'Ampère, le pôle de voiture électrique de Renault - sont régulièrement évoqués, plutôt pour la fin 2023. Mais les soubresauts et incertitudes stratégiques auxquels doivent face les deux groupes alimentent plus les doutes que les certitudes.

Les professionnels interrogés par *L'Agefi* évoquent une douzaine de « *candidats potentiels* » supplémentaires dans leurs cartons. *« A l'exception d'Euro Api et du Spac Eureking, les entreprises liées à la transition énergétique ont tenu le haut du pavé l'an dernier, avec notamment les opérations Lhyfe - 3e opération en capitalisation et 2e en montant levé -, Haffner Energy ou Group Ok-wind »*, souligne Vincent le Sann, directeur général délégué chez Portzamparc, au sein du groupe BNP Paribas. Cette tendance pourrait encore prévaloir en 2023 : la filiale de BNP Paribas fait valoir trois dossiers potentiels d'ici à la fin du premier semestre, tous liés à cette thématique de la transition énergétique et énergies nouvelles, allant de la mobilité hydrogène à l'agritech, en passant par le biogaz.

« Pour réussir une introduction en Bourse, il faut une stabilité de marché. Avec le choc de la guerre en Ukraine, l'inflation et la crise de l'énergie, ça n'a jamais été vraiment le cas en 2022 », convient Yannick Petit. Facteur aggravant, si l'offre se fait attendre, la demande n'a guère été vaillante non plus. Les taux d'engagement lors des opérations de 2022 en témoignent. Les taux de souscription étaient bien maigres à 1,1 fois seulement les montants demandés : une fois pour les seuls institutionnels et 1,2 fois pour les particuliers. En dépit de prix retenus toujours en bas de fourchette, le parcours sur l'année s'est avéré bien décevant. Seules deux sociétés ont terminé décembre au-dessus de leur cours d'introduction. Une véritable leçon de réalisme et de modération...